Comité de vigilance du LET Roland Thibault inc.

Compte-rendu de réunion

Date: Mercredi, le 15 avril 2015 à 18h00

Lieu: Lieu d'enfouissement technique (LET) Roland Thibault inc.

situé au 702, route 137 à Ste-Cécile-de-Milton

Présences:

Mme Karine Denis Directrice du service des matières résiduelles.

représentante de la MRC de La Haute-Yamaska et

secrétaire du comité de vigilance

M. Serge Drolet Coordonnateur en environnement, représentant de

la Ville de Granby

M. Sylvain Goyette Conseiller municipal, représentant de la municipalité

de Sainte-Cécile-de-Milton

M. Marc Guertin Représentant des citoyens du voisinage du lieu et

président du comité de vigilance

M. François Leduc Représentant de la Fondation pour la sauvegarde

des écosystèmes du territoire de la Haute-Yamaska

(SÉTHY)

M. Patrick Milot Directeur des opérations et représentant du LET

Roland Thibault inc.

Personne-ressource:

M. Stephen Davidson Conseiller technique de Roland Thibault inc., BPR

M. Robin Massé Ingénieur de projet par intérim pour Roland Thibault

inc.

Observateurs:

Mme Marie-Josée Lacasse Inspectrice municipale, Municipalité de Sainte-

Cécile-de-Milton

1. <u>Lecture et adoption de l'ordre du jour</u>

L'ordre du jour est modifié pour y ajouter après le point 2 le sujet suivant :

« Présentation d'un nouveau membre ».

L'ordre du jour adopté se lit comme suit :

- 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- Lecture et adoption du compte-rendu de la réunion du 5 juin 2014
- 3. Présentation d'un nouveau membre
- 4. Description des travaux effectués en 2014
- 5. Description des travaux planifiés pour 2015
- Présentation des résultats de performance de l'usine de traitement année 2014
- Présentation des résultats de performance des unités de cogénération année 2014
- 8. Liste des plaintes reçues en 2014
- Avis de non-conformité reçu(s) en 2014, le cas échéant

- Description des volumes de matières reçues en 2014 et dépôt du rapport annuel
- 11. Certificats d'autorisation reçus en 2014 et demandes en cours
- 12. Visibilité du comité
 - a. Page Internet
 - b. Communications externes
- 13. Varia
- 14. Date de la prochaine rencontre et sujets à l'ordre du jour
- 15. Fin de la rencontre

2. Lecture et adoption du compte-rendu de la réunion du 5 juin 2014

Le compte-rendu de la rencontre du 5 juin 2014 est adopté tel que soumis.

3. <u>Présentation d'un nouveau membre</u>

M. Goyette, nouveau représentant de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton, est présenté au comité. Pour son bénéfice, chaque participant se présente à tour de rôle.

4. <u>Description des travaux effectués en 2014</u>

M. Milot explique les divers travaux effectués en 2014 énumérés ci-après :

- Installation de la conduite alternative;
- Construction d'une partie de l'écran visuel;
- Fabrication de terreau pour le revêtement final de l'écran visuel;
- Prolongement des lignes de biogaz dans la cellule No 2.

5. Description des travaux planifiés pour 2015

Les travaux prévus pour 2015 sont :

- Achèvement de l'aménagement de l'écran visuel;
- Remplacement de certains paliers et échelles dans les ouvrages de génie civil.

M. Milot précise qu'il n'y a pas de travaux susceptibles de générer des odeurs prévus pour 2015 autres que le prolongement des lignes de biogaz.

6. <u>Présentation des résultats de performance de l'usine de traitement – année 2014</u>

Un tableau synthèse de tous les résultats des tests effectués hebdomadairement en 2014 et fournis au MDDELCC est remis aux participants.

Aucun dépassement n'a été observé en 2014.

À compter du 8 mai 2014, les analyses ont été faites à intervalle fixe (tous les mardis) tel que suggéré par le comité l'an dernier. Quatre analyses n'ont pas été faites le mardi. Des raisons à l'appui ont été fournies (non-disponibilité du technicien et jours fériés).

7. <u>Présentation des résultats de performance des unités de cogénération – année 2014</u>

Un tableau synthèse des résultats collectés pour l'année 2014 est remis aux participants. Le terme « flow to flare » signifie « débit à la torchère ».

Globalement, le soutirage s'est accru en 2014 comparativement à 2013. La conduite alternative a été mise en opération le 29 octobre 2014. Depuis, les biogaz de moindre qualité sont dirigés vers la torchère. Le débit à la cogénération s'en trouve diminué et par conséquent, la production d'électricité aussi. Un choix a été fait de prioriser la gestion des odeurs au détriment de la production d'électricité. Les grands écarts en termes de débit à la cogénération sont dus à l'entretien des équipements.

Le comité demande à ce qu'à l'avenir soit ajouté l'en-tête des colonnes sur chacune des pages des résultats de performance pour en faciliter l'analyse et voir à ce que des termes francophones soient employés.

M. Guertin se joint au comité à compter de 19h00.

8. Liste des plaintes reçues en 2014

Vingt-deux plaintes (fondées ou non fondées) ont été compilées en 2014. Le principal objet des plaintes est l'émission d'odeurs.

M. Goyette indique que des odeurs sont perceptibles à la hauteur du pont de la Mawcook. M. Milot réitère qu'ils ont une patrouille qui circule régulièrement le secteur. Des épisodes d'odeurs de faible intensité et ponctuels ont été observés dans ce secteur lors des patrouilles. Ces épisodes n'ont toutefois pas généré de plaintes officielles. Une attention particulière sera accordée à ce secteur par Roland Thibault inc.

Au registre des plaintes déposé, il est proposé d'ajouter, de façon distincte, la demande écrite d'analyse des impacts sur la santé des émissions du LET déposée en juin 2014 à la MRC par des citoyens du voisinage. Mme Denis fait état des démarches effectuées par la MRC en réponse à la demande écrite des citoyens et de la réponse obtenue du MDDELCC et de la Direction de la santé publique. M. Milot explique qu'en réaction à cette demande, le MDDELCC a demandé des actions de contrôle des odeurs au LET. Un plan d'action a été adopté par Roland Thibault inc. et déposé au MDDELCC en janvier 2015. Le plan d'action est exposé au comité.

Actions complétées :

- Augmentation de la fréquence d'ajustement des puits de biogaz (1x/sem);
- Changement de certaines têtes de puits afin de donner plus de flexibilité et de précision au niveau des ajustements;
- Analyse des données et revue de la méthode de soutirage aux puits. Il est maintenant plus facile d'anticiper ce qui peut arriver;
- Révision des méthodes de prolongement des conduites pour tenter d'effectuer tous les travaux dans une même journée;
- Échantillonnage plus fréquent du H₂S dans les puits;
- Ciblage des équipements susceptibles de générer les odeurs les plus fortes afin de les suivre de façon plus serrée;
- Dépôt d'une demande de certificat d'autorisation pour l'installation d'une 2^e torchère.

Maintien d'une communication régulière avec le MDDELCC.

Actions en cours et projetées :

- Actualisation de l'étude de dispersion atmosphérique faite en 2005 (en cours). Cette étude sera effectuée sur des données terrain alors que celle de 2005 était basée sur des données théoriques.
- Définition d'interventions à la lumière des résultats de l'étude de dispersion atmosphérique.

M. Drolet rappelle la proposition de doter le LET d'un système électronique de mesure des odeurs (communément appelé « nez électroniques »). M. Milot indique que pour l'instant, l'ajout de nez électroniques n'est pas demandé par le MDDELCC car les odeurs sont épisodiques et non régulières. Le tout sera réévalué à la lumière des résultats de l'étude de dispersion atmosphérique.

9. Avis de non-conformité reçu(s) en 2014, le cas échéant

Aucun avis de non-conformité n'a été reçu en 2014.

10. <u>Description des volumes de matières reçues en 2014 et dépôt du rapport annuel</u>

Une copie du rapport annuel des matières reçues au LET en 2014 est remise aux participants. Un volume de 150 817,56 tonnes métriques (t.m.) a été reçu au LET en 2014 pour enfouissement ainsi qu'un volume de 53 828,34 t.m. de matériel de recouvrement.

Il est fait état qu'il y a dépassement de 817,56 t.m. à la limite fixée par l'exercice du droit de regard de la MRC. M. Milot indique que le LET a refusé des clients au cours des deux derniers mois de l'année pour respecter la limite fixée. Une démonstration a été faite à l'effet que les arrivages en provenance du centre de transfert Matrec ont aussi été arrêtés pendant un peu plus de dix semaines. M. Milot précise qu'une analyse mensuelle des arrivages a été faite pour tenter de respecter la limite de 150 000 t.m./an.

Les membres s'interrogent sur l'application de la limite. Mme Denis indique que la limite est dictée par un règlement de la MRC de La Haute-Yamaska et que l'application de ce dernier relève du conseil de la MRC.

11. Certificats d'autorisation reçus en 2014 et demandes en cours

La liste des certificats d'autorisation reçus et des demandes déposées en 2014 va comme suit :

Certificats d'autorisation reçus en 2014:

- Aménagement et exploitation de fabrication de terreau 20-05-2014
- Aménagement d'un écran visuel 07-07-2014
- Utilisation de différents produits chimiques 21-07-2014
- Construction et exploitation d'un centre de tri CRD 20-10-2014

Demandes prévues en 2015

- Installation d'une deuxième torchère (installation anticipée pour décembre 2015);
- Mise à niveau de l'usine de traitement
- Construction de la cellule No3.

12. Visibilité du comité de vigilance

a. Page Internet

Mme Denis informe les membres de la possibilité de créer une page Internet dédiée au comité de vigilance à même le site Internet de la MRC de La Haute-Yamaska. Les membres trouvent cette initiative intéressante afin d'offrir une visibilité au comité. Le contenu convenu est : description du mandat du comité, composition du comité, ordres du jour, comptes rendus. Le secrétaire du comité verra à faire produire la page Internet au cours de l'année 2015.

b. Communications externes

Les membres échangent sur le mode de gestion des demandes d'information externes qui pourraient être adressées au comité. Pour le moment, il est convenu d'ajouter à la page Internet dédiée au comité une adresse électronique. Le secrétaire du comité verra à créer cette adresse électronique au cours de l'année 2015. La gestion de cette boîte courriel est confiée au secrétaire du comité. Lors de la réception d'un courriel, il est convenu de transmettre un accusé-réception à l'expéditeur et de mettre en copie conforme invisible tous les membres du comité. Un projet de réponse sera rédigé par le secrétaire du comité, soumis aux autres membres pour commentaire et approbation avant transmission au destinataire.

De plus, un libellé spécifique au dépôt de plaintes sera rédigé. L'adresse électronique convenue pour le dépôt d'une plainte est celle de M. Milot, représentant du LET.

13. Varia

Aucun point n'est ajouté.

14. <u>Date de la prochaine rencontre et sujets à l'ordre du jour</u>

Les membres conviennent de tenir la prochaine réunion à la mi-avril 2016. M. Patrick Milot se chargera de convoquer la rencontre.

15. Fin de la rencontre

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été épuisés, la séance est levée à 20h00.